

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 23 Novembre 2021.

Programme Local de l'Habitat (PLH) CCPA

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de la CCPA, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020 (rencontres individuelles des communes, échanges et ateliers de travail avec les partenaires). L'élaboration de ce document de programmation a ensuite été validée lors de trois comités de pilotage qui ont eu lieu entre décembre 2020 et décembre 2021, chacun précédé de présentations en commission Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes.

Le projet de PLH se compose ainsi :

- Un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPA,
- Des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la CCPA :
 - Maîtriser la croissance
 - Répondre à la pluralité des besoins
 - Être responsable et durable
- Un EPCI pilote de la politique habitat
- Un programme d'actions qui décline les objectifs en 25 actions, réparties en 7 axes, à mener durant les six prochaines années afin d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et d'hébergement des habitants, actuels et futurs.

Ce programme se décompose ainsi :

AXE 1 : TERRITOIRE (Produire environ 2160 logements en 6 ans et coordonner la programmation de l'offre nouvelle de logements sur la Communauté de Communes)

AXE 2 : FONCIER (Organiser une action foncière concertée entre la CCPA et les communes)

AXE 3 : PARC SOCIAL (Accompagner la requalification du parc locatif social ; Développer et diversifier l'offre locative sociale pour mieux répondre aux besoins des demandeurs ; Renforcer l'offre d'accession sociale et expérimenter de nouveaux produits ; Informer et accompagner les demandeurs de logement social ; Organiser une politique intercommunale de gestion des attributions et des réservations)

AXE 3 : PARC SOCIAL (Accompagner la requalification du parc locatif social ; Développer et diversifier l'offre locative sociale pour mieux répondre aux besoins des demandeurs ; Renforcer l'offre d'accession sociale et expérimenter de nouveaux produits ; Informer et accompagner les demandeurs de logement social ; Organiser une politique intercommunale de gestion des attributions et des réservations)

AXE 4 : PARC PRIVE (Accompagner la rénovation des logements ; Réinvestir les logements vacants ; Agir sur le parc indigne ; Encourager le conventionnement du parc privé ; Assurer une veille sur les copropriétés)

AXE 5 : PUBLICS SPECIFIQUES (Répondre aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap ; Répondre aux besoins de logement des gens du voyage ; Organiser l'offre de logement d'urgence à l'échelle intercommunale ; Répondre aux besoins des jeunes ; Répondre aux besoins en logement des saisonniers ; Répondre aux besoins des ménages les plus fragiles en difficulté dans leur projet logement (accès ou maintien dans le logement))

Compte-rendu du Conseil Municipal

14 Janvier 2022
Début à 20h00

Présents (14/15) : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Cyrille Goutte, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Baptiste Delorme, Alain Farjot, Sylvie Carret, Romain Verny, Bertrand Giroud

Absente excusée : Aurélie Bouvy

Secrétaire de séance : Cédric Blanc

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (Renforcer la rénovation énergétique du parc existant et les actions de lutte contre la précarité énergétique ; Renforcer l'articulation avec les autres politiques de la CCPA ; Revitalisation des centres bourg ; Mieux concevoir / améliorer la conception des projets)

AXE 7 : GOUVERNANCE(Observatoire de l'Habitat et du foncier ; Renforcer le rôle du service habitat comme pôle ressources/d'expertise auprès des communes ; Action communication)

Ce programme d'actions comporte également des fiches territoriales reprenant les objectifs par commune (objectifs plafonds prenant en compte le SCOT et les obligations SRU) conformément aux éléments définis avec chacune d'elles.

Florent Chirat rappelle que chaque commune doit tenir compte du PLH et du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) lors de l'élaboration ou de la modification de son PLU.

Le conseil municipal émet un avis favorable au PLH et l'approuve à l'unanimité

Infos CCPA

1/ Conseiller numérique

La CCPA affirme depuis plusieurs mois la volonté de développer une politique liée à l'inclusion numérique sur son territoire et plus globalement liée à l'accès aux services de proximité (projet de création d'un Espace France Services).

La collectivité a répondu en janvier 2021 à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du plan France Relance. Un des axes de ce Plan vise à la création dans les collectivités territoriales de postes de conseillers numériques. La candidature de la CCPA a été retenue pour créer un poste de conseiller numérique.

Les missions du conseiller numérique :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique : lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc. ;
- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne : trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.

Cet accompagnement pourra prendre la forme de permanences, de rendez-vous individuels, ou d'ateliers thématiques au siège de la CCPA et dans les mairies.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2
Matin	Savigny 8h30/12h	Bureau 9h/12h30	Bessenay 8h30/12h	St Germain 8h30/12h	Bureau 10h/12h30	Sourcieux 10h/12h	St Pierre 8h30/12h	Bully 8h30/12h	Courzieu 9h/12h	Sain Bel 8h30/12h
Après-midi	Bureau 13h30/17h30	Courzieu 13h30/16h30	Siège 14h/16h Sain Bel 16h30/18h	Fleurieu 14h/18h	Sarcey 14h/17h	Siège 14h/16h30	Siège 14h/16h Eveux 17h/19h	Bureau 14h15/15h45 St Pierre 15h45/18h30	L'Arbresle 13h30/17h15	L'Arbresle 13h30/17h15

Rappel : Pour les personnes intéressées, les rdv se prennent par téléphone à l'accueil de la CCPA au 04.74.01.68.90, pour plus de facilité et pour ne pas croiser les prises de rdv

Florent Chirat précise qu'un échange avec le service concerné est en cours pour essayer d'obtenir un créneau sur la commune.

2/ Les murmures du temps : parcours artistique et culturel sur le territoire du pays de l'Arbresle

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, en partenariat avec le groupement Maison Gutenberg, développe un projet de parcours artistique et culturel qui mettra en avant le patrimoine élargi du Pays de L'Arbresle (géologique, historique, architectural, industriel, naturel, agricole ou encore vernaculaire) tout en proposant de nouvelles lectures et de nouveaux récits via le prisme artistique. Le parcours donnera à voir différemment le territoire et invitera ainsi à repenser les rapports que nous entretenons avec notre environnement.

En associant patrimoine existant et œuvres d'art contemporaines, il s'agira de faire émerger une identité culturelle commune, cohérente et plurielle pour la CCPA. Dans l'objectif d'ancrer durablement ce projet, habitants et acteurs locaux seront associés de la conception à la réalisation du parcours.

TROIS CIRCUITS POUR ABORDER DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

Dans un premier temps, trois circuits seront mis en place pour juin 2024 (pour un total de onze œuvres d'art pérennes) :

1. Dans le centre historique de L'Arbresle
2. Autour de Saint-Germain-Nuelles et des Carrières de Glay
3. Autour de Sain-Bel et Savigny

Les trois circuits seront praticables à pied ou à vélo par le biais des cheminements doux existants.

Florent Chirat, porteur du projet à la CCPA, ajoute à la présentation quelques éléments supplémentaires :

- Les entreprises du territoire seront sollicitées pour la création des 3 parcours.
- Le coût du projet s'élève à environ 2 millions mais a permis de réunir 75% d'aides de différentes (Europe, état, région, département).
- Le projet a un objectif de mise en valeur du patrimoine local (naturel et patrimonial)
- Projet différenciant et innovant pour la mise en valeur du territoire du Pays de l'Arbresle.
- Premières œuvres mise en place en 2023.

Convention d'occupation des toitures de la SDF panneaux photovoltaïques - SYDER

Florent Chirat rappelle que le défi énergétique et climatique a été identifié comme un des enjeux prioritaires du territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. A ce titre le territoire est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial porté à l'échelle du Syndicat de L'Ouest Lyonnais, ainsi que dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de la CCPA.

L'énergie solaire photovoltaïque constitue le principal potentiel d'énergie renouvelable du territoire. En vue d'atteindre l'objectif de devenir TEPOS (territoire à énergie positive) en 2050, il est nécessaire de s'engager activement dans la transition énergétique.

En relation avec la CCPA, et au sein d'une démarche territoriale collective, le SYDER propose aux communes présentant une configuration favorable et intéressées par cette dynamique, d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Dans ce cas le SYDER réalise l'investissement, les travaux d'installation, l'exploitation et la maintenance des centrales photovoltaïques.

Monsieur le Maire précise qu'une convention d'occupation temporaire doit être conclue entre le SYDER et la commune de Saint-Julien-sur-Bibost afin de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'occupation privative et temporaire d'une partie de la toiture de la salle polyvalente.

Cette convention précise les caractéristiques de l'occupation, les obligations de chacune des parties, l'investissement du SYDER et précise que les installations seront gracieusement remises à la commune au terme de la convention.

Cédric Blanc précise que la production d'électricité représentera l'équivalent de la consommation de 8 foyers.

Les demandes de travaux sont en cours et le projet pourra voir le jour au cours de l'année 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et l'adoption de la délibération correspondante.

Commission finance

Une commission finance est prévue le mercredi 2 février pour passer en revue les dépenses de l'année 2021, en vue de la préparation du budget prévisionnel 2022.

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en cas de besoin et avant le vote du budget définitif (avril 2022), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget 2021 sont de : 81 307 € (dont restes à réaliser et hors opérations financières) ; le plafond de cette autorisation pour le début d'année 2022 est donc de 20 326 (25% x 81 307 €), répartis proportionnellement aux crédits ouverts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Commission scolaire

Valérie Guiral présente un premier bilan à l'issue des 4 premiers mois de fonctionnement du périscolaire. On note une meilleure fréquentation par rapport aux estimations prévues sur les bases de l'année précédente. La mise en place par Pascaline d'activités manuelles le lundi soir a été très bien accueillie. Une vigilance toutefois lorsque le nombre d'enfants inscrits dépasse les 30 ; pour le moment l'appel à des bénévoles / élus a permis de pallier la situation mais une solution plus durable est à trouver si le « surnombre » devait perdurer

FREQUENTATION	Nb d'enfants Matin	Nb d'enfants Soir	Nombre de jours effectifs dans le mois
Septembre	172	390	17
Octobre	128	309	13
Novembre	149	345	13
Décembre	112	229	10

Constat de perturbations importantes liées au COVID en ce début d'année 2022.

Une précision dans le règlement du périscolaire est apportée. En effet, le montant de l'adhésion (10€ par enfant) au service n'était pas indiqué dans la précédente délibération.

Le conseil approuve la nouvelle délibération concernant le tarif et le règlement du périscolaire.

Concernant le centre de loisirs (mercredi été vacances scolaires, un point d'étape avec l'ACM de Bessenay est prévu après les vacances de février.

Commission voirie

Cyrielle GOUTTE précise que les guirlandes lumineuses seront enlevées le 15/01, à l'exception du rideau lumineux rue du Centre qui sera maintenu jusqu'à l'année prochaine. La pose et la dépose étant périlleuse.

À la suite de l'épisode de neige de fin d'année 2021, pas de problème particulier signalé en Mairie. Il est précisé toutefois qu'il faudra être vigilant au déneigement devant l'école et dans le centre village, car des secteurs se sont révélés très glissants.

Une réunion de la commission voirie est prévue le 15/01 afin de déterminer les travaux à prévoir pour 2022 sur les voies communales et communautaires.

Cette année, le rallye de Charbonnières passera de nouveau sur la commune le vendredi 29 avril (secteur D 24, Jubin, petite Botte, Chinay, Tallot). Les horaires de passage prévisionnels sont les suivants :

- 11 h, 1er passage (attention : fermeture des routes dès 8h 30)
- 15h30, 2ème passage

Nous transmettrons un courrier avec les horaires de fermetures précis aux riverains afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions.

De nouvelles règles sur le tri des ordures recyclables seront effectives au 1er février, les consignes vont être communiquées d'ici la fin du mois. Des réflexions seront nécessaires sur la quantité des bacs de collecte collectifs (jaunes) et leurs emplacements.

Commission bâtiments

Cédric Blanc fait un point sur l'avancement des travaux aux vestiaires du stade : la pose de placo est réalisée par les agents communaux, la plomberie est terminée. L'objectif est que l'ensemble soit opérationnel d'ici le printemps 2022. Il reste à déterminer les conditions et le règlement de mise à disposition, les commissions bâtiments et associations doivent faire des propositions pour le prochain CM.

Le comité inter société a aménagé un local de rangement dans le sous-sol de la salle polyvalente. L'association a assuré les travaux et le matériel a été financé par la mairie.

Commission action sociale

Solange Peylaboud fait un point sur l'activité :

Les colis ont été distribués en fin d'année, les retours sont satisfaisants. Cette action permet de garder le lien avec les personnes n'ayant pu participer au repas des aînés de novembre.

ADMR : l'association rencontre de nouveau des difficultés pour recruter suffisamment de personnels, d'où la réduction du nombre d'heures auprès de certains bénéficiaires et l'impossibilité pour l'instant d'en prendre de nouveaux.

Une vente de bugnes au profit de l'association est prévue le dimanche 6 février à la maison des associations. Commande auprès de Martine PONCET, Solange PEYLABOUD ou Christine MAZALLON (voir affiches à l'épicerie et à la maison des associations).

Suite à l'arrivée du nouveau coordinateur petite enfance à la CCPA, une rencontre est prévue avec les représentants de la commission scolaire, Valérie Guiral et Thierry Vanel.

Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste Delorme présente l'avancement du projet d'aire de stockage communale au marché aux fruits :

Le permis de construire est déposé, les travaux pourront débuter au printemps. Ajustement en cours du devis avec l'entreprise Mandairon. La commission doit travailler sur le règlement d'accès et le partenariat avec un prestataire pour le broyage.

Rappel : l'un des objectifs du projet est de limiter l'accès à la décharge des fouillouses pour les gravats et de gérer les végétaux par broyage sur cette nouvelle plate-forme.

Commission communication

Gaëlle GUINET précise que le bulletin municipal 2022 est imprimé, il sera distribué aux habitants à la fin du mois en même temps que ce Compte-rendu.

De nombreuses parutions sur panneau pocket et sur les réseaux sociaux, notamment par rapport aux messages de vigilance citoyenne transmis par la gendarmerie suite à une vague de cambriolage sur le territoire du Pays de l'Arbresle durant la période des fêtes.

Commission associations

Bertrand GIROUD explique que la période est calme au niveau associatif pour les raisons du moment, quelques événements sont prévus pour 2022 en espérant qu'ils puissent se réaliser.

Le marché Saint Julienois : retour positif sur l'expérimentation des 4 marchés de 2021. Une grosse majorité des forains souhaite renouveler l'expérience, il est donc décidé d'organiser à nouveau ces marchés sur 2022. Prochain marché prévu le 30 janvier avec présence d'un rémouleur et d'un vigneron. Un nouveau point d'étape sera réalisé avant l'été.

Pour le marché du 27 février : une animation est prévue pour présenter le parcours culturel « Les murmures du temps » du Pays de l'Arbresle évoqué plus haut.

Pour le bon fonctionnement de la trésorerie de la cantine, l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Saint Julien sur Bibost a demandé à la commune depuis plusieurs années qu'une partie de la subvention annuelle lui soit versée plus tôt dans l'année civile. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une avance de 2500€ sans attendre le vote du budget prévisionnel en avril.

Questions diverses

Implantation de l'antenne réseau téléphonie sur le secteur de Granval pour combler les zones blanches.

Florent Chirat rappelle que lors de la séance du 23 Novembre, le conseil a donné un avis positif à la déclaration d'urbanisme préalable pour l'implantation de cette antenne. Certains riverains ayant fait part de leur mécontentement, Mr le maire réouvre la discussion sur l'opportunité de cette implantation. Pour rappel, les services de l'état ont favorisé cette antenne en réponse à de nombreuses sollicitations de la commune depuis 2017 pour couvrir de zones blanches pour lesquelles l'utilisation de la téléphonie mobile est difficile. Les documents transmis par les services de l'état sur ces émissions basse fréquence, ne mentionnent pas d'effet de nuisance supérieurs à ceux de beaucoup d'appareils utilisés dans nos foyers domestiques. Le secteur d'implantation retenu correspond techniquement à la zone d'émission nécessaire à la couverture de ces zones blanches. Le CM reconnaît que de telles antennes peuvent apporter des nuisances visuelles dans le paysage, mais souligne également que nous avons ici une antenne quadri opérateurs évitant ainsi de multiplier ces nuisances paysagères.

Après discussions et échanges, le CM choisi de réaffirmer sa position favorable à cette implantation.

Une Intervention de l'AMF (association des maires de France) à la CCPA a reprécisé les possibilités de formation des élus en utilisant le DIF de manière individuelle ou collective. Florent Chirat encourage les élus qui le souhaitent à utiliser ces formations sur différentes thématiques liées au fonctionnement d'une commune.

Points sur l'élection présidentielle de 2022 :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle. Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes inscrit sur le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> ou auprès du secrétariat de Mairie.

A compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration.

Prochain conseil municipal :

- Vendredi 25 février à 20h : Débat d'orientation budgétaire
- Mardi 5 avril à 20h : vote budget primitif 2022

Séance levée à 23h20

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 Mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Restos du cœur

La campagne d'hiver des Restos du Cœur 21/22 a démarré le 22/11/21 et se terminera le 13/03/22.

Centre fermé du 14/03 au 20/03 pour les inscriptions Campagne d'Eté qui débutera le 21/03 tous les jeudis jusqu'à début Novembre 22 avec une fermeture du 1er au 21/08.

N'hésitez pas à venir aux Restos du Cœur pour une aide alimentaire ou pour une aide autre (vêtements, coiffure, santé, recherche d'emploi, cinéma et culture etc).

Nous effectuons une COLLECTE NATIONALE les 4 et 5 Mars 2022 dans nos magasins partenaires à l'Arbresle. Cette collecte nous permet de distribuer tout l'été aux personnes dans le besoin qui sont de plus en plus nombreuses.

Merci aux différents partenaires et aussi à vous chers donateurs qui nous aident énormément et permettent une distribution variée.

Contact : ad69.larbresle@restosducoeur.org. TEL : 0478352036

Janvier 2022

Dimanche 30

Petit marché de Saint Julien